

**LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE AU RENOUVELLEMENT DU TITRE DE SÉJOUR**

**REFUGIÉS - PROTECTION SUBSIDIAIRE - APATRIDES**

- dernier titre de séjour en cours de validité
- livret de famille (si modification)
- 3 photographies d'identité
- justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
  - (facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès internet, ou bail de location/quittance de loyer, ou taxe d'habitation)
  - si **hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
  - si **hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée (imprimé à retirer en préfecture), copie de la carte nationale d'identité ou du titre de séjour de l'hébergeant, et acte de propriété, ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès internet, ou bail de location/quittance de loyer, ou taxe d'habitation
- attestation de maintien du statut de réfugié/d'apatride/ bénéficiaire de la protection subsidiaire délivrée par l'OFPRA